

**Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC FEURS 3 PLACE DE LA BOATERIE 42110 FEURS

déclare et atteste avoir reçu la somme de 2 000 €.

Mme Arthaud Sabine co gérante Mme Sanchez Brigitte co gérante, gérants de la société A ET S FUSION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 8 RUE JEAN JAURES 42140 CHAZELLES SUR LYON, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Mme Arthaud Sabine 34, chemin de la Raie Faraude - 42600 MONTBRISON
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €
2e associé	Mme Sanchez Brigitte 58 boulevard de la préfecture - 42600 MONTBRISON
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 02 avril 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

julien.verne@cic.fr
chargé d'affaires professionnels

JST06

Sabine Arthaud
Lu et Approuvé
Sanchez Brigitte
lu et approuvé



